

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 09 juillet 2018 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

**Sont présents :**

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1 Christian Jutras, conseiller et maire suppléant, siège n° 2, Geronimo Castillo-Roy, conseiller, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5 et Marco Richard, conseiller, siège n° 6.

**Est absent lors de l'ouverture de la séance :**

Aucune absence.

**Autres présences :**

Jean-Claude Richard, inspecteur municipal par intérim.

**Citoyens : 13**

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Tirage de la loto-église**

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 104, Monsieur Renald Landry de Notre-Dame-Bon-Conseil.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 110 Monsieur Pierre Marcoux de St-Zéphirin.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 31 Monsieur Claude Raïche de Sainte-Brigitte-des-Saults.

#### **4. Adoption de l'ordre du jour**

131.07.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Jocelyne Guilbault

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Ordre du jour**

Séance ordinaire

Le lundi 9 juillet 2018, à 20 h

1. Moment de réflexion
  2. Ouverture de la réunion
  3. Tirage loto église
  4. Adoption de l'ordre du jour
  5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 11 juin 2018
  6. **Demande:**
    - a) Réseau plein air Drummond; marquage des itinéraires
    - b) UPA; demande d'appui pour la financiarisation des terres agricoles
  7. **Comptabilité:**
    - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
  8. **Dossiers municipaux**
    - a) ADMQ; Colloque de zone 07–Centre-du-Québec
    - b) Avis de motion du règlement 427/2018; frais de déplacement amendant les règlements 343.11.07 et 285.05.00 sur le remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux
  9. **Voirie**
    - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
    - b) Garage municipal; système d'alarme
    - c) Scellement de fissures d'asphalte
    - d) Démission employé de voirie; Martin Caya
    - e) Programme d'aide à la voirie locale 2018-2019
- Période de questions à 20 h 30**
10. **Hygiène du milieu**
    - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
  11. **Sécurité publique**
    - a) Tournoi de golf de la Sécurité publique de la MRC Drummond, en collaboration avec la Sûreté du Québec – Poste de la MRC Drummond
    - b)
  12. **Urbanisme**
    - a) Permis de construction juin 2018
    - b) Démolition de constructions dérogatoires constatées au 625, rang St-David
    - c) Présence de causes d'insalubrité et de nuisances et la démolition d'immeubles situés au 1425, rang St-Joseph
  13. **Loisirs et culture**
    - a) Bibliothèque;
    - b) Maison des jeunes; rénovation de la bâtisse
    - c) Inauguration des jeux et des rénovations du centre communautaire
  14. **MRC**
    - a) Compte-rendu MRC
    - b) Table des MRC du Centre-du-Québec; invitation à l'assemblée des candidats aux élections du 1<sup>er</sup> octobre 2018
    - c) Stationnements incitatifs pour le covoiturage
    - d) Résultat de l'appel d'offres par la MRC; gestion des boues / pour le contrat de vidange des installations septiques
  15. **Questions diverses**
    - a) Enseignes municipales
    - b)
    - c)
  16. **Levée de la réunion**

**5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018**

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 11 juin 2018.

132.07.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 11 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. Demandes :**

**a) Réseau plein air Drummond; marquage des itinéraires**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'analyse du plan directeur des voies cyclables de la MRC Drummond présentement en cours de rédaction par RPAD;

**ATTENDU QUE** Réseaux plein air Drummond désire apporter immédiatement les correctifs appropriés dudit rapport;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'intervention sur des routes municipales et des routes du MTMDET;

**ATTENDU QUE** Réseaux plein air Drummond demande l'approbation à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la réalisation des deux projets présentés pour les routes municipales;

**ATTENDU QUE** les deux projets visent à améliorer l'acheminement des cyclistes le long des différents circuits cyclables régionaux;

**ATTENDU QUE** les deux projets sont sans frais pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

133.07.2018 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'accepter les deux projets présentés :

- Le marquage des chaussées pour l'intersection du rang St-Patrice et le croisement de la rue Principale;
- L'affichage du principe de « distance raisonnable » pour les intersections du 10<sup>e</sup> rang et le croisement du rang St-Édouard ainsi que le rang St-Patrice et le croisement du rang St-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) UPA : demande d'appui pour la financiarisation des terres agricoles.**

**CONSIDÉRANT QUE** la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

**CONSIDÉRANT** les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique.

134.07.2018 Sur proposition de Marco Richard  
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de demander au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7. Comptabilité**

### **a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

#### **Déboursés du mois et salaire**

##### **HYDRO-QUEBEC**

Luminaire de rue Mai 2018 306.85 \$

##### **FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES**

Congrès 2018, 1 inscription 896.81\$

##### **MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC**

REMISES DE L'EMPLOYEUR Mai 2018 6683.56\$

TPS-TVQ pour vente terrain lot 5198299-5 6683.13\$

**Total du chèque 13 366.69\$**

|   |                         |
|---|-------------------------|
| <b><u>RECEVEUR GENERAL DU CANADA</u></b>    |                         |
| REMISES DE L'EMPLOYEUR Mai 2018             | 2849.09 \$              |
| <br>  |                         |
| <b><u>VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN</u></b>     |                         |
| Cotisation 2018                             | 114.98\$                |
| <br>  |                         |
| <b><u>VISA DESJARDINS</u></b>               |                         |
| Petro-T, essence rég.48,54 litres           | 63,00 \$                |
| Scores pour formation Infotech              | 15,54\$                 |
| Petro-t, essence 71,22litres                | 93,86 \$                |
| 1 appl. Murale ext zion                     | 114,95 \$               |
| Petro-T, essence rég. 86,51 litres          | 114,02 \$               |
| <b>Total du chèque</b>                      | <b>401.37\$</b>         |
| <br>  |                         |
| <b><u>MANON LEMAIRE</u></b>                 |                         |
| Costco, batteries 2A et 3A                  | 63.09\$                 |
| <br>  |                         |
| <b><u>SOCIETE CANADIENNE DES POSTES</u></b> |                         |
| Publipostage secteur camping                | 7.26\$                  |
| <br>  |                         |
| <b><u>GROUPE MASKATEL</u></b>               |                         |
| Juillet (336-7149) Garage et Aqueduc        | 60.55 \$                |
| Juillet(336-7136) Usine épuration           | 52,52 \$                |
| Juillet (336-4917) Centre comm. Et MDJ      | 69.10 \$                |
| Juillet(336-4460) bureau                    | 183.71 \$               |
| Juillet(336-7145) Bilbliothèque             | 52,52 \$                |
| <br>  |                         |
| <b><u>TELUS</u></b>                         |                         |
| Cellulaire du 25 juin au 24 juillet         | 82.45\$                 |
| <br>  |                         |
| <b><u>WILLIAM LEBRUN DION</u></b>           |                         |
| Bourse stagiaire 2017-2018                  | 500.00\$                |
| <br><b>Total des chèques émis :</b>         | <br><b>19 006.99 \$</b> |

135.07.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal:

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 19 006.99 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 25 094.09 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 57 329.70 \$;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. Dossiers municipaux**

### **a) ADMQ; Colloque de zone 07-Centre-du-Québec**

136.07.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal :

- d'autoriser la directrice générale à participer au colloque annuel des directeurs municipaux de la zone Centre-du- Québec qui aura lieu jeudi le 4 octobre prochain au Parc Marie-Victorin de Kingsey-Falls;
- d'acquitter frais d'inscription de 125 \$ ainsi que les frais de déplacement de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Avis de motion du règlement 427/2018; frais de déplacement**

137.07.2018 **AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Monsieur Sébastien Gagnon, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 427/2018 amendement les règlements 343.11.07 et 285.05.00 sur le remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 427/2018 amendement les règlements 343.11.07 et 285.05.00 sur le remboursement des dépenses des élus et des fonctionnaires municipaux est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

**9. Voirie**

**a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Lignage des routes municipales
- Travaux au centre communautaire
- Installation des gouttières au centre communautaire
- Installation de l'air climatisé au centre communautaire
- Vérification et réparation de la génératrice
- Vérification du système d'alarme au garage municipal

**b) Garage municipal; système d'alarme**

138.07.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal :

- de faire installer un nouveau système d'alarme pour le garage municipal situé au 800, rue des Érables;
- d'accepter la soumission No 23302 de Communications RCL au montant de 1 247.99\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Scellement de fissures d'asphalte**

139.07.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de faire faire du scellement de fissures sur 2 500 mètres au coût total de 4 125\$ plus les taxes applicables tel que la soumission soumise le 6 juillet 2018 par l'entreprise Permaroute.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Démission employé de voirie; Martin Caya**

**ATTENDU QUE** M. Martin Caya, employé de voirie avise verbalement la directrice générale qu'il donne un avis de démission de 2 semaines soit jusqu'au 20 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** M. Jean-Claude Richard avait accepté de reprendre ces fonctions à titre d'inspecteur municipal par intérim seulement;

140.07.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'autoriser la directrice générale à ouvrir un poste comme inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Programme d'aide à la voirie 2018-2019**

Le 27 mars dernier, lors du discours sur le budget 2018-2019, le gouvernement annonçait une bonification de 30 millions de dollars pour l'entretien des routes de niveau 1 et 2, portant ainsi l'enveloppe totale à 108 millions de dollars. Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports annonce une aide financière maximale admissible pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de 185 251\$

**10. Hygiène du milieu**

**a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

**11. Sécurité publique**

**b) Tournoi de golf de la Sûreté du Québec de la MRC Drummond**

**ATTENDU QUE** la Sécurité publique de la MRC Drummond, en collaboration avec la Sûreté du Québec – Poste de la MRC Drummond organise leur tournoi de golf le jeudi 30 août prochain au Club de golf de Drummondville;

**ATTENDU QUE** ce tournoi permettra de supporter le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique de la MRC Drummond. Les profits de ce tournoi seront distribués auprès des 3 organismes suivants : C.A.L.A.C. – La Passerelle, L'Envolée des mères et Rendez-Vous Familial

141.07.2018 Sur proposition de Marco Richard  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'inscrire le Maire ou un membre du conseil au tournoi de golf de la Sécurité publique de la MRC Drummond, en collaboration avec la Sûreté du Québec – Poste de la MRC Drummond et de défrayer les frais d'inscription au montant de 125 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12. Urbanisme**

### **a) Permis de construction juin 2018**

Six(6) permis ont été émis pour le mois de juin 2018.

### **Période de question à 20 h 30**

### **b) Démolition de constructions dérogatoires constatées au 625, rang St-David**

**ATTENDU QUE** la CPTAQ a accepté la demande de la Municipalité et de la MRC de Drummond à l'effet que le lot numéro 4 632 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet, portant l'adresse civique 625, Rang St-David, soit inclus en partie dans un îlot déstructuré au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**ATTENDU QUE** des modifications ont ensuite été apportées à la réglementation d'urbanisme afin de permettre des usages résidentiels dans la zone où est situé l'immeuble en cause, moyennant le respect de certaines conditions;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 632 502 néglige ou refuse, malgré la multitude de demandes en ce sens, de respecter les conditions imposées par la réglementation, notamment de fournir un plan rencontrant les exigences qui y sont prévues, mais qu'il continue à exécuter ou faire exécuter des travaux qui ne sont pas conformes à la réglementation, en pleine connaissance de cause;

**ATTENDU QUE** des plaintes ont été formulées à l'inspecteur régional en bâtiments et environnement concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 625, Rang St-David, à Sainte-Brigitte-des-Saults;

**ATTENDU QUE** suite à ces plaintes, l'inspecteur régional en bâtiments et environnement a procédé à une enquête;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur régional en bâtiments et environnement a constaté l'implantation de plusieurs constructions dérogatoires sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 4 632 502 du cadastre du



Québec, circonscription foncière de Nicolet, portant l'adresse civique 625, Rang St-David;

**ATTENDU** les dispositions des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le nombre de plaintes ne cesse d'augmenter et qu'il est devenu évident qu'une ordonnance de la Cour Supérieure est requise dans ce dossier.

**POUR TOUTES CES RAISONS,**

142.07.2018 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Jocelyne Guilbault

**ET RESOLU A L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults mandate ses procureurs Therrien Couture s.e.n.c.r.l. afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble identifié comme étant le lot 4 632 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet, et portant l'adresse civique 625, Rang St-David, à Sainte-Brigitte-des-Saults, ainsi que l'occupant du ou des bâtiments situés sur cet immeuble afin qu'ils prennent les mesures requises pour rendre ces constructions conformes à la réglementation ou qu'ils procèdent ou fassent procéder à la démolition des constructions dérogatoires se trouvant sur cet immeuble et ce, dans un délai de 15 jours suivant la signification de cette mise en demeure;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults mandate ses procureurs Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour entreprendre contre ce propriétaire toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire de prendre les mesures requises afin de rendre ces constructions conformes à la réglementation et, s'il n'existe pas d'autre remède utile, ordonner la démolition des constructions dérogatoires se trouvant sur cet immeuble et pour autoriser la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, qu'à défaut par ce propriétaire d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire, ces frais constituant une créance prioritaire sur l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5° de l'article 2651 du *Code civil du Québec*, et étant garanti par une hypothèque légale sur cet immeuble;

**QUE** la demande devant la Cour supérieure peut viser aussi, le cas échéant, tout autre propriétaire ou occupant d'un bâtiment sur cet immeuble avec les mêmes conclusions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Présence de causes d'insalubrité et de nuisances et la démolition d'immeubles situés au 1425, rang St-Joseph**

**ATTENDU QUE** des plaintes ont été formulées auprès de l'inspecteur régional en bâtiments et environnement concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 1425, Rang St-Joseph, situé sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** suite à ces plaintes, l'inspecteur régional en bâtiments et environnement a procédé à une visite des lieux;

**ATTENDU QUE** les inspections effectuées par l'inspecteur régional en bâtiments et environnement ont révélé la présence de plusieurs bâtiments dans un état tel qu'ils peuvent mettre en danger les personnes;

**ATTENDU QU'**une évaluation des bâtiments a démontré une perte de plus de 50% de la valeur de ceux-ci;

**ATTENDU QUE** les inspections ont également permis de démontrer la présence de causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble;

**ATTENDU** les dispositions des articles 231 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** les dispositions des articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales;

**ATTENDU** les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme et de la réglementation sur les nuisances de la municipalité;

**POUR TOUTES CES RAISONS,**

143.07.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults reconnaît qu'il existe des causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble portant l'adresse civique 1425, Rang St-Joseph, à Sainte-Brigitte-des-Saults;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults mandate ses procureurs, Therrien Couture s.e.n.c.r.l., afin de mettre en demeure le propriétaire des bâtiments situés au 1425, Rang St-Joseph, pour lui enjoindre de prendre les mesures nécessaires et de procéder à la démolition des bâtiments situés sur sa propriété et pour lui enjoindre de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les causes d'insalubrité et de nuisances se trouvant sur sa propriété, dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la mise en demeure;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults mandate ses procureurs, Therrien Couture s.e.n.c.r.l., à défaut par le propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure, afin d'entreprendre contre ce propriétaire toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure enjoignant à ce propriétaire ou tout occupant, de prendre les mesures requises pour faire démolir les bâtiments et pour faire disparaître les causes d'insalubrité et de

nuisances se trouvant sur la propriété et pour autoriser la Municipalité, à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer à l'ordonnance rendue par la Cour supérieure dans le délai imparti, de procéder à la démolition des bâtiments et à l'enlèvement des causes d'insalubrité et de nuisances, aux frais du propriétaire ou occupant, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 13. Loisirs et culture

#### a) **Bibliothèque;**

Madame Jocelyne Guilbault, conseillère, fait un compte rendu de la bibliothèque

#### b) **Maison des jeunes ; rénovation de la bâtisse**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a fait faire des plans par Doucet + Turcotte architectes;

144.07.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal :

- d'autoriser le plan proposé par la firme d'architectes Doucet + Turcotte daté du 9 juillet 2018;
- d'autoriser la directrice à commander les matériaux pour la rénovation de la Maison des jeunes située au 430, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### c) **Inauguration des jeux et des rénovations du centre communautaire**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent créer un événement pour l'inauguration des jeux et la rénovation du centre communautaire;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent impliquer la maison des jeunes dans cet événement.

145.07.2018 Sur proposition de Géronimo Castillo-Roy  
Appuyée par Jocelyne Guilbault

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de demander à la coordonnatrice de la maison des jeunes de Sainte-Brigitte-des-Saults à organiser cet événement le 11 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 14. MRC

### a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

### b) **Table des MRC du Centre-du-Québec ; invitation à l'assemblée des candidats aux élections du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

La MRC Drummond invite les maires ainsi que les conseillers à participer à une importante assemblée réunissant les candidats de la région aux élections du 1<sup>er</sup> octobre prochain. L'assemblée des candidats aux élections du 1<sup>er</sup> octobre 2018 aura lieu le 28 août 2018 au Centre Expo de Drummondville.

### c) **Stationnements incitatifs pour le covoiturage**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et la MRC de Drummond collaborent actuellement pour la mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs favorisant le covoiturage;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond, via le Fonds de la ruralité contribue à ce projet pour un montant de 12 000\$ et que le comité du transport collectif de la MRC verse une somme de 5 000 \$ via les surplus du budget au transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRECQ s'est engagé à coordonner le projet d'implantation de stationnements incitatifs et accompagner à cette fin les municipalités et autres organisations concernées dans le cadre de la démarche « Par notre propre énergie »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire élargir l'offre en transport sur son territoire en facilitant la pratique du covoiturage;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire collaborer avec la MRC de Drummond et le CRECQ pour la mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs favorisant le covoiturage;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite que des panneaux d'acheminement vers le stationnement incitatif soit installés et que l'installation de tels panneaux est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sur les routes de juridiction provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix a accepté de partager son stationnement pour le projet pilote de mobilisation en faveur du covoiturage (résolution 17-87.2.2.1.1).

146.07.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par Marco Richard

**ET RÉSOLU** que le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults rende disponible et identifie à l'image du réseau un espace d'environ 3 cases de stationnement incitatif pour le covoiturage sur une propriété

municipale située à l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults, 290, rue Principale, Sainte-Brigitte-des-Saults;

**Que** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults entretienne et déneige cet espace (*pour une période minimale de 3 ans*) ;

**Que** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults sollicite la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'installation d'une signalisation d'acheminement vers le stationnement incitatif sur les voies d'accès sous la responsabilité du MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Résultat de l'appel d'offres par la MRC ; gestion des boues/ pour le contrat de vidange des installations septiques**

**ATTENDU QUE** les quatorze (14) municipalités suivantes ont donné le mandat à la MRC pour un appel d'offres en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la valorisation des boues provenant des installations septiques pour la période 2019-2022 inclusivement : Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique, Saint-Pie-de-Guire, Wickham et Ville de Drummondville;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues à la date de fermeture de l'appel d'offres, soit le mardi 12 juin 2018 à 14 h 45;

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse, soit celle de Enviro5 Inc., a été analysée et déclassée conforme, par les membres du comité de sélection, aux documents d'appel d'offres de la MRC Drummond;

**ATTENDU QUE** le prix unitaire est de 149.57 \$ plus taxes /installation septique pour les années 2019-2020;

**ATTENDU QUE** le prix unitaire est de 151.85 \$ plus taxes /installation septique pour les années 2021-2022;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC Drummond a octroyé le contrat pour la vidange des boues provenant des installations septiques pour les 14 municipalités au plus bas soumissionnaire conforme, soit Enviro5 Inc., pour un montant de 2 951 595.82\$ taxes incluses en respect de la soumission déposée le 12 juin 2018 (MRC12074/06/18).

147.07.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de mandater le maire, Jean-Guy Hébert et la directrice générale, Manon Lemaire à signer tous les documents pour ce dit contrat avec la compagnie Enviro5 Inc. et la MRC Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. Questions diverses**

**a) Enseignes municipales**

148.07.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par Marco Richard

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de mandater la directrice municipale à faire faire des soumissions ainsi que des esquisses pour le remplacement des deux enseignes annonçant la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et l'enseigne sur l'édifice du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. Levée de la réunion**

149.07.2018 Il est 21h09, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
**Maire**

---

**Manon Lemaire**  
**Directrice générale**